



Toxines T2 et HT2

<p>Figure 1. Structure of type A trichothecenes: T-2 (R₁ = OAc) and HT-2 (R₁ = OH) toxins</p>	<p>N° CAS : 21259-20-1</p>	<p>Techniques de détection : Liquid Chromatography Tandem Mass Spectrometry</p>
	<p>Classement IARC : Pas classé (11/08/09)</p>	<p>Règlement Européen : 1881/2006</p>
	<p>LD₅₀ : HT2 : 3.6 mg/kg (souris, oral) T2 : 2.7 mg/kg (rat, oral) Lethal Dose 50 : dose de substance causant la mort de 50 % d'une population animale donnée</p>	<p>Règlement Grand Ducaux Associés : Mémorial A n° 176 de 2006</p>
	<p>Origine de la molécule : Fusarium spp. <i>F. sporotrichioides</i></p>	<p>Remarque : Mycotoxines trichotécènes Développement entre -2 °C et +35 °C, dans des milieux à haute activité en eau. (très humides) Plutôt mycotoxine de champs.</p>
<p>1) Danger</p>		
<p align="center">Matrice plan pluri annuel: Céréales (Avoine, blé, Maïs : petit déjeuner et biscuits) / Nourriture pour bébé contenant des céréales</p>		
<p align="center">Effet néfaste : 2 car pas de classement par l'IARC (risque de changer avec le temps) = EN</p>		
<p align="center">Niveau de prévalence à contrôler : 5% (directement relié à l'effet néfaste) = NPC</p>		
<p align="center">Contribution à la contamination : Variable en fonction de la matrice (Voir planification) = C</p>		
2) Prévalence = P	3) Niveau de confiance = NC	4) Intervalle de confiance = IC
<p>Céréales (Avoine, blé, Maïs : petit déjeuner et biscuits) = 2 Nourriture pour bébé contenant des céréales = 2</p>	<p>Céréales (Avoine, blé, Maïs : petit déjeuner et biscuits) = 8 Nourriture pour bébé contenant des céréales = 6</p>	<p>Dépend du calcul de NC Si NC est inférieur à 7 : IC = 90% Si NC est supérieur ou égal à 7 : IC = 95%</p>
	<p>5) Nombre d'échantillon calculé : Calcul effectué avec WinEpiscope 2.0 <i>Voir plan pluriannuel</i></p>	<p>Céréales (Avoine, blé, Maïs : petit déjeuner et biscuits) = 95 Nourriture pour bébé contenant des céréales = 90</p>